

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 09 JAN. 2019

N°021 ARM/FAA/COMSUP/NP

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°01/19.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du Mercredi 09 Janvier 2019 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Manuel Renaux,
chef du bureau Emploi Mer.

par suppléance, CC HUES de GERVILLE



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 9 janvier 2019 :
042/18 – 002/19

AVURNAV FORT DE FRANCE 042/18

MER DES CARAIBES_MONTSERRAT

Carte FR 7630

Les usagers de la mer sont informés qu'un navire de pêche "RATON" est signalé coulé à la position:
16°55.79N - 062°16.27W .

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV FORT DE FRANCE 002/19

MER DES CARAIBES - MARTINIQUE

CARTE FR 6892

Les usagers de la mer sont informés que le feu du phare de la pointe des nègres est éteint.

Position : 14°35.978N 061°05.415W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 9 janvier 2019 :

1213/18 – 1216/18 – 1225/18 – 1228/18 – 1229/18 – 1230/18 – 1001/19 – 1002/19 – 1003/19 – 1004/19

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1213/18 GUADELOUPE - PETIT CANAL - MORNE A L'EAU Carte FR7324

Les usagers de la mer sont informés que la bouée "MACOU" à la position 16°20.94N 061°32.31W est signalée disparue.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1216/18 GUADELOUPE - LES SAINTES (TERRES-DE-HAUT) Carte FR7482

L'aeronef PA 32 est signalé coulé sans débris en surface et totalement immergé.

Position : 15°51'94"N - 061°35'21"W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1225/18 GUADELOUPE – ILES DU SUD Carte FR 7631

Les usagers de la mer sont informés que des travaux de recherches et de levés sont effectués entre les communes de Trois Rivières, Saint François et Les Saintes, Marie Galante et La Désirade entre le 3 janvier 2019 et le 12 février 2019.

Ces travaux sont effectués par le navire de recherche « R/V PROETUS » et le navire de charge « ANAO » qui arboreront leurs marques de capacité de manœuvre restreinte lors des levés.

Aucune activité nautique ne sera autorisée dans un rayon de 500 yards entourant un navire qui arbore ses marques de capacité de manœuvre restreinte.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive, de veiller VHF 16 et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1228/18 GUADELOUPE - POINTE A PITRE - GOSIER Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés du déplacement de la bouée BJ5 à sa nouvelle position 16°14,140N 061°32,776W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1229/18 GUADELOUPE - POINTE A PITRE - GOSIER Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés que la bouée PP11 est déradée à environ 300 m au sud de sa position initiale.

Position 16°11.98N - 061°31.49W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1001/19

MARTINIQUE - BAIE DU MARIN

Carte FR 6738

Les usagers de la mer sont informés que le navire de pêche "KRYSTAL TOY" est signalé posé sur une caille dans la Baie du Marin au niveau du "Banc Major" à la position 14°27.50N - 060°52.41W.

Informations:

Longueur: 30m

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1002/19

MARTINIQUE - PASSE DU PORT DE GRAND RIVIERE

Carte FR 7041

Les usagers de la mer sont informés de l'ensablement de toute la passe du port de Grand Rivière situé dans un rayon de 100 m autour de la position: 61°10'58.7 " N / 14°52'20.9"W

Il est demandé aux navigateurs souhaitant se rendre en cas de nécessité au port de Grand Rivière de contacter au préalable le CROSS Antilles Guyane par téléphone au 196 ou sur VHF 16.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1003/19

GUADELOUPE - BASSE TERRE - SAINTE MARIE

Carte FR 6948

Les usagers de la mer sont informés qu'un trimaran d'une longueur de 13.50M de couleur blanche est signalé échoué à la position: 16°06,06 N - 061°32,97 W A 20H32 UTC

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1004/19

GUADELOUPE - POINTE A PIRE - GOSIER

Carte FR 6948

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée PP1 bis à la position 16°09.567N 061°32.201W est signalé ayant une portée réduite.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVINAV

Avis en vigueur au mercredi 9 janvier 2019 :
005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 005/18

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16

GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17

GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18

GUADELOUPE – POINTE A PITRE

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18

GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1^{er} avril 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18

GUADELOUPE - CAPESTERRE

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1158/18 du lundi 13 Août 2018.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent.** — Bathymétrie.
- 13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio.** — Coffre d'amarrage.
- 13 43-T-11. VENEZUELA. Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel.** — Buoyage.
- 14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas.** — Instruments de mesure.
- 15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W.** — Depths.
- 15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE.** — Wreck.
- 16 12-P-04. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field.** — Installation pétrolière.
- 16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina.** — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S.** — Maritime limit.
- 16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine.** — Maritime limit.
- 16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica.** — Buoyage.
- 16 34-T-03. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain.** — Balisage.
- 16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo.** — Buoyage.
- 16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés.** — Buoyage.
- 16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana.** — Buoyage.
- 16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank.** — Lights .
- 16 38-T-04. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. l'Île Frégate.** — Balisage.
- 16 48-T-01. LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine.** — Balisage, ferme marine.
- 16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud.** — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.
- 17 02-T-08. GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis.** — Balisage.
- 17 11-P-13. VENEZUELA. Bahía de Barcelona.** — Superbuoy. Submarine pipeline.
- 17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent.** — Balisage.
- 17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira.** — Buoy.

- 17 18-T-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.
- 17 19-T-17. BRAZIL. East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.
- 17 28-T-04. BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.
- 17 29-T-01. GUADELOUPE. Au NW de l'Ilet du Gosier. — Épave.
- 17 44-T-17. BRAZIL. South Coast - Mostardas E. — Buoy.
- 17 46-T-08. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage.
- 17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.
- 17 46-T-17. WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy.
- 17 47-T-05. MER DES CARAÏBES. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu.
- 18 04-T-11. GUYANA. Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.
- 18 16-T-14. BRAZIL. South Coast - Copacabana SE. — Buoy.
- 18 17-T-06. GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.
- 18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks. Obstructions.
- 18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — Obstruction.
- 18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Buoy.
- 18 28-P-03. PETITES ANTILLES. De la Petite Martinique à Grenada. — Bathymétrie. Épave.
- 18 29-T-06. Martinique. Baie de Fort-de-France. Les Trois Ilets. — Coffre.
- 18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — Épave.
- 18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Wreck.
- 18 34-P-03. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — Bathymétrie. Épave. Obstruction. Topographie.
- 18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — Depths.
- 18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.
- 18 40-P-03. PETITES ANTILLES. Montserrat. — Feu.
- 18 41-T-05. GUYANE. Accès à Pariacabo, Fleuve Kourou. — Balisage.
- 18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — Balisage.

- 18 42-P-09. BRAZIL. South Coast. Baia de Guanabara. — Obstructions.**
- 18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Platforms. Submarine pipeline.**
- 18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — Wreck.**
- 18 45-P-10. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. — Port development.**
- 18 46-P-05. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. Grand Cul de Sac Bay. — Bathymétrie**
- 18 46-T-06. GUADELOUPE. Marie-Galante. Accès à Capesterre. — Balisage.**
- 18 46-P-16. BRAZIL. South Coast. Rio De Janeiro. — Dredged area. Buoyage. Depths. Obstruction.**
- 18 48-T-13. BRAZIL. South Coast. — Buoy.**
- 18 49-P-03. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage**
- 18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — Épave.**
- 18 49-P-11. PANAMA. Panama Canal. — Anchorage area. Buoyage. Obstructions. Depths.**
- 18 51-T-03. LA MARTINIQUE. Fort-de-France. Cohé Du Lamentin. Pointe du Lamentin. — Épave**
- 18 51-P-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. Bahía de Cartagena. — Restricted areas. Submarine pipeline. Light. Buoyage. Depths.**